



Termes de Référence du Cluster Abris / CCCM au Tchad (BROUILLON)

1. Le contexte humanitaire

Les clusters Abris et CCCM (regroupés en un seul secteur au Tchad) ont été activés en 2014 afin d'apporter un soutien aux retournés tchadiens (RT) arrivés de Centrafrique avec le HCR comme agence lead et l'OIM comme agence Co-chair. Depuis 2016, faute de partenaires tant en CCCM qu'en Abris, et suite au « Plan de réponse globale en faveur des retournés tchadiens de la République Centrafricaine » alors développé par le gouvernement tchadien, le cluster n'assure plus de coordination dans le Sud, mais poursuit une veille et le plaidoyer pour les abris.

En raison des attaques du groupe armé Boko Haram et des interventions militaires dans la région du Lac, le sous-cluster Abris/CCCM du Lac a été mis en place en aout 2015. La révision stratégique du Cluster de 2016 estimait que le nombre de personnes déplacées (PDI) avoisinerait vraisemblablement les 100 000 déplacés. A ces mouvements internes de population des îles vers la terre ferme, il faut ajouter les Tchadiens qui vivaient dans les pays environnants et qui sont revenus au Tchad. En juin 2018, la base de donnée du Cluster Abris/CCCM permet d'évaluer le nombre de déplacés internes à environs 107 000 personnes (PDI) et le nombre de Retournés tchadiens (RT) à environs 20 000 personnes.

Depuis 2017, un mouvement de retour a eu lieu vers les îles de la cuvette sud du lac. En 2018, il faut donc visualiser la région du Lac avec deux dynamiques très différentes entre cuvette nord et cuvette sud du lac : a) une population de retour dans la cuvette sud, avec des mouvements pendulaires - pour raison de calendriers agricole ou d'assistance - entre les îles et la terre ferme (sous-préfectures de Kangalam, Bol, et Bagasola pour quelques communautés) ; b) une population déplacée très statique au nord n'envisageant aucun retour à court terme (sous-préfectures de Daboua, Ngouboua, Liwa, et par extension Kinga-Kindjiria). Par ailleurs, des violences ou des interventions militaires sont toujours susceptibles d'entraîner des mouvements de population.

De mai à juillet 2018, le Cluster Abris/CCCM a procédé, lors de ses réunions de coordination, à la révision de son fonctionnement : en se dotant des outils nécessaires en gestion de l'information, en révisant sa structure, en créant un Comité d'orientation stratégique (COS) ; ceci rendant nécessaire la présente révision des ToR du Cluster.



TdR-COS

CCCMABrisAME Tchad

2. Les objectifs spécifiques du Cluster (Cf. Stratégie 2018)

1. Assurer aux personnes affectées par les mouvements de population un accès à des conditions de vie digne, selon l'expression de leurs besoins en abris et articles ménagers essentiels.
2. Assurer la collecte, l'analyse, et le partage des données afin d'orienter les interventions en faveur des populations déplacées les plus vulnérables.
3. Renforcer la capacité des acteurs impliqués dans la coordination et la gestion des lieux de déplacement et des acteurs gouvernementaux chargés de la relève du cluster Abris/AME/CCCM.
4. Appuyer et impliquer les personnes en déplacement dans la mise en œuvre de solutions durables au sein des zones d'accueil ou des zones de retour favorisant leur autosuffisance et/ou leur réinsertion.



Strategie Cluster

ABrisCCCM Tchad-16

3. Les responsabilités du Cluster au niveau national

1. **Soutenir la prestation de services** en créant une plateforme permettant de s'assurer que la prestation de services des partenaires s'aligne sur les priorités stratégiques convenues par le Cluster et la communauté humanitaire ;
2. **Appuyer le Coordonnateur Humanitaire (CH) et l'Equipe Humanitaire Pays (EHP)** dans la prise de décisions stratégiques relatives aux interventions humanitaires.
3. **Planifier et élaborer une stratégie** en élaborant des plans sectoriels et définissant des objectifs et indicateurs appuyant la mise en œuvre des priorités stratégiques ; en appuyant l'élaboration de l'aperçu des besoins humanitaires (HNO) et l'élaboration du

plan de réponse humanitaire (PRH) basés sur ces besoins ; en s'assurant de la mise en œuvre et du respect des normes et directives en vigueur.

4. **Défendre les intérêts du secteur CCCM et du secteur abri** en identifiant les besoins de financement et les préoccupations des partenaires ; en mettant en place des activités de plaidoyer pour le compte des membres du groupe sectoriel concerné et des personnes affectées.
5. **Effectuer un suivi** en établissant des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie et sur les résultats.

4. Tâches spécifiques du sous-cluster régional

Le Cluster national (Coordinateur & Gestionnaire de l'information) en lien avec le Cluster régional s'assurera que les tâches suivantes sont effectuées :

1. Gestion de l'information
 - Renforcer le réseau de suivi des lieux de déplacement tels que définis en priorité par la stratégie
 - Coordonner les activités de collecte de données relatives aux lieux de déplacement (formulaire Kobo) et remontée de toute information vers la Gestion de l'information au niveau national.
2. Coordination
 - Maintenir une coordination appropriée avec l'ensemble des acteurs humanitaires travaillant dans la région du Lac, les autorités, et en veillant à la participation et la collaboration des acteurs nationaux
 - Renforcer le réseau de suivi des sites spontanés
 - Analyser les besoins des différents lieux de déplacements en termes d'abris et AME
 - Apporter un appui technique aux acteurs mettant en œuvre des composantes de la gestion de site (mécanisme de plainte, gouvernance, etc.) dans le cadre de leurs activités dans les sites spontanés
 - Apporter un appui technique aux acteurs mettant en œuvre une réponse en abri dans les sites spontanés et les villages hôtes
 - Apporter un appui technique aux acteurs mettant en œuvre une réponse en Articles ménagers essentiels dans les sites spontanés et les villages hôtes.
 - Identifier les besoins en renforcement de capacités des acteurs
3. Solutions durables
 - Promouvoir l'identification et la mise en œuvre de solutions durables dans la région du Lac ;
 - Assurer que la recherche / identification de solutions durables fait régulièrement l'objet de discussions avec l'ensemble des acteurs de la région (y compris les autorités et les représentants des communautés hôtes et déplacés) dans le cadre d'un forum de discussion dédié.

5. Les membres et la participation au Cluster

Les critères de participation au cluster, ainsi que la liste des membres actifs, sont définis et mis-à-jour dans le document suivant :



Criteres participation
Cluster AbrisAMECCI

Chaque partenaire est tenu de faire le suivi et l'évaluation de ses projets pour apprécier si ses activités sont bien en ligne avec les objectifs et les orientations du Cluster, et appliquer des mesures correctives si nécessaire. Les organisations partenaires du Cluster Abris/CCCM sont redevables auprès des bénéficiaires, du gouvernement tchadiens, et de leurs bailleurs.

6. La coordination du Cluster

Le HCR a été désigné agence lead du Cluster tandis que l'OIM a été désigné comme agence Co-chair.

De ce fait :

- Le HCR affectera :
 - Un Coordonnateur de Cluster Senior dédié pour toute la durée de l'activation du Cluster (100%);
 - un Gestionnaire de l'information pour toute la durée de l'activation du cluster (100%) ;
 - Un Coordonnateur du sous-cluster du Lac basé à Bagasola (100%).
- L'OIM affectera:

- Un Co-facilitateur dédié pour toute la durée de l'activation du Cluster (50%).

L'équipe de coordination du Cluster pourra être renforcée au niveau technique (solutions durables et abris) tel que demandé lors du Comité d'orientation stratégique du 10 juillet 2018.



SBP

TORs_2017-081_CCCM

7. Les forums de coordination du Cluster

Le Cluster National (N'Djamena) a pour objectifs la coordination générale du cluster, le renforcement des partenariats, l'analyse et le partage d'information. Il centralise la gestion de l'information. Il valide les décisions prises au sein du cluster.

Le Cluster Régional (Bagasola) a pour objectif principal la coordination au niveau du Lac, l'échange d'information, l'identification des gaps, le renforcement des capacités des acteurs de terrain.

Des groupes de travail technique (TWIG) pourront être créés afin de conseiller le secteur sur les sujets nécessitant des connaissances spécialisées, une expertise technique, des conseils et /ou des standards.

8. La désactivation du Cluster

Les indicateurs d'une désactivation potentielle du Cluster dans le futur sont :

- Les acteurs nationaux et les autorités locales ont les capacités de gérer les sites spontanés, d'analyser les besoins et de mener le plaidoyer auprès des acteurs qui pourraient appuyer la réponse.
- Un forum pour les solutions durables est en place et est actif. Il inclut les acteurs nationaux, les autorités et les acteurs internationaux (humanitaire et développement).
- Au moins 50% des personnes déplacées ont accès à une solution durable – c'est à dire qu'une solution durable a été identifiée, a été ou est en cours de mise en œuvre.
- Les besoins en abris d'urgence et permanent (solution durable) sont minimes et/ou la réponse peut être gérée par les autorités.

Après consultation du Comité d'orientation stratégique (COS) du cluster Abris/CCCM, les partenaires du Cluster devront se prononcer sur la pertinence de son maintien. Les conclusions de la réunion du Cluster National à N'Djamena devront être présentées au niveau de l'EHP.

9. Les amendements aux TDR

Les présents termes de référence seront revus si un changement de situation nécessite leur modification.

N'Djamena, le 16 juillet 2018